

AGRÉGATION INTERNE

Mépris persistant

Pour nous contacter **SNES** **Secteur FIC-EDM**

(Formation initiale et continue –
entrée dans le métier)

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry
75647 Paris Cedex 13

Dans les sections académiques :

(voir liste des adresses page 3)

Notre site Internet

<http://www.snes.edu>

SOMMAIRE

2. L'année de stage
3. Temps de travail, la coupe est pleine !
Sections académiques
4. Congé formation professionnelle :
la course de fond
Syndiquez-vous !
Résultats 2006 - Postes 2007

Cette année encore, le ministère poursuit sa politique de mépris à l'égard des personnels : avec 760 postes – le même nombre que lors de la session 2006 –, c'est un des concours les plus sélectifs, avec 15,1 présents par poste.

Ainsi, le ministère, au lieu d'améliorer les conditions d'exercice de toute une profession, a choisi, en remettant en cause nos décrets statutaires, de nous faire travailler davantage... pour un salaire identique ! A la promotion par concours, est substitué le « mérite » selon la docilité.

Le SNES en appelle à un complet changement de cap. Cela passe par le rétablissement des congés de mobilité, l'augmentation du nombre de congés formation, l'attribution de décharges de service aux candidats qui ne bénéficient pas d'un congé formation, le développement des préparations dans toutes les académies.

Il s'agit en outre d'augmenter le nombre de postes, pour revenir au moins au niveau de la session de 1996 (2 000 postes) et de rééquilibrer leur répartition entre les disciplines.

Le concours interne doit contribuer à augmenter sensiblement le nombre et la proportion d'agrégés dans le second degré.

Claire Dumont, secrétaire nationale
Alain Billate, responsable national

L'année de stage

En cas de succès, vous serez nommé(e) agrégé(e) stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2007.

Ce changement de statut modifie vos conditions d'exercice et de rémunération.

Quel statut ? Quel service ?

Vous aurez, dans l'ensemble, les mêmes droits et obligations que les agrégés titulaires. Vos obligations de service seront de 15 heures.

Comment serez-vous affecté(e) ?

- Si vous êtes certifié(e) ou PEGC : vous êtes maintenu sur votre poste ; pour les PEGC, le maintien définitif est subordonné à la transformation du poste en « type lycée » (monovalent).
- Si vous êtes PLP2, instituteur, professeur d'école ou si vous changez de discipline : vous aurez une affectation provisoire pour l'année de stage dans votre académie, sur un poste

correspondant à votre nouveau statut, vous devrez participer au mouvement intra-académique 2008 pour obtenir un poste définitif.

Comment serez-vous titularisé(e) ?

Le stage dure un an : vous serez titularisé(e) au 1^{er} septembre 2008 après avis favorable de l'inspection. Vous ne serez pas forcément inspecté(e) lors de votre année de stage. La titularisation est différée en cas de service à temps partiel – au prorata du service effectué – ou en cas de congé de maladie supérieur à 36 jours.

Comment serez-vous rémunéré(e) ?

Dans le courant de l'année, vous serez reclassé(e), c'est-à-dire qu'on prendra en compte une partie de votre ancienneté pour calculer votre indice de rémunération. La carrière d'un certifié, PLP2 ou PE sera prise en compte pour 135/175, celle d'un biadmissible pour 145/175, d'un PEGC pour 115/175, d'un instituteur pour 100/175.

Entre la rentrée et la date de reclassement, votre rémunération antérieure sera maintenue. Le reclassement prenant effet au 1/09/2007, vous percevrez un rappel de la différence entre le traitement perçu et celui qui vous était dû.

Échelon	Indice	Traitement net (au 1/11/06)
3	478	1 794 €
4	518	1 945 €
5	554	2 080 €
6	593	2 226 €
7	635	2 384 €
8	684	2 568 €
9	734	2 755 €
10	783	2 939 €
11	821	3 082 €

(Non-adhérents MGEN, zone 3)

Les agrégés perçoivent l'ISOE (part fixe : 1 149 €). Part modulable : 1 609 €. L'ISOE est mensualisée depuis décembre 2005.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Si vous êtes amené(e) à en assurer, elles doivent vous être rémunérées au taux agrégé, à compter du 1/01/2006, à savoir :

- 1 781 euros pour la première.
- 1 484 euros pour les suivantes.

Biadmissible

Deux admissibilités à l'agrégation, interne et/ou externe, vous permettent d'accéder à l'échelle de rémunération des certifiés biadmissibles, plus favorables que celle des certifiés classe normale. Pour en bénéficier, vous devez en faire la demande auprès du rectorat de votre académie d'exercice. Joindre à votre demande vos deux relevés de notes attestant votre biadmissibilité. Il n'y a aucune condition de dates d'admissibilité. Vous y avez droit même si vous avez été admissible dans deux disciplines différentes.

L'AGRÉGATION INTERNE DEPUIS SA CRÉATION

Session	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste
1989	500	15 806	9 153	18,3
1990	1 300	13 734	7 039	5,4
1991	2 000	15 852	7 784	3,9
1992	2 000	16 572	8 169	4,1
1993	2 000	18 234	8 832	4,4
1994	2 000	18 972	9 088	4,5
1995	2 000	17 419	8 425	4,2
1996	2 000	18 736	8 846	4,4
1997	1 500	18 313	8 868	5,9
1998	1 450	18 091	8 505	5,9
1999	1 175	15 080	9 945	8,5
2000	900	15 464	9 341	10,9
2001	900	15 929	10 801	12
2002	900	13 924	10 380	11,5
2003	900	14 090	10 593	11,8
2004	900	14 630	11 158	12,4
2005	950	15 862	11 513	12,1
2006	760	17 108	11 990	15,1

La coupe est pleine !

Le temps de travail des enseignants est difficile à mesurer. Il couvre en effet des tâches très diverses, mais seul le nombre d'heures d'enseignement est codifié en termes de durée dans les obligations de service de chaque catégorie. Cependant des enquêtes, menées par le SNES comme par les services du ministère, aboutissent à des résultats suffisamment proches pour que l'on puisse les considérer comme une indication fiable de la durée réelle de notre travail.

Le travail prescrit réalisé dans l'établissement (19,5 heures en présence d'élèves, plus conseils et réunions, rencontres avec les parents...) occupe 23 à 25 heures hebdomadaires, avec des fluctuations au cours de l'année.

Concernant le travail « autonome », les écarts selon les enquêtes sont plus importants, selon la formulation des questions, mais aussi parce que l'estimation par les intéressés du temps qu'ils consacrent à certaines tâches est

en partie subjective. Si le temps consacré à l'évaluation (corrections de copies ou autres productions des élèves) est facilement identifiable (5 à 8 heures selon les disciplines et les niveaux), tous n'incluent pas dans la préparation des cours (6 à 9 heures) le même éventail d'activités.

Tous n'incluent pas dans le temps de préparation les recherches personnelles, lectures ou visites qui ne visent pas la réalisation d'un cours précis. Du temps de concertation n'est pas pris en compte lorsqu'il ne se déroule pas dans un cadre institutionnel...

Mais toutes les enquêtes aboutissent à évaluer la durée moyenne du travail des enseignants entre 39 h 47 (source MEN 2002) et 45 heures hebdomadaires pendant l'année scolaire, auxquelles il convient d'ajouter les temps d'interrogations d'examens, et le travail personnel pendant les vacances (10 à 20 jours par an selon les niveaux, disciplines

et enquêtes). Soit un total annuel de 1 600 à 1 800 heures.

Si l'on compare les enquêtes depuis 1981, ce chiffre est stable ou en très légère augmentation, alors que certains maxima de service ont été réduits (PEGC, disciplines artistiques), et que la charge de travail est ressentie comme plus lourde. C'est sans doute que l'injonction de plus en plus pressante d'assurer des tâches de plus en plus diverses, avec un public scolaire de plus en plus hétérogène et déstabilisé par un environnement social précaire, et des conditions d'affectation dégradées (TZR, postes à cheval, non-respect des qualifications...) rendent le travail plus difficile. En témoigne, dans les réponses aux enquêtes du SNES, la montée de la revendication prioritaire d'un abaissement des effectifs par classe et du nombre de classes par enseignant, comme moyen de réduire la charge, et donc le temps de travail, mais aussi de retrouver la satisfaction d'un travail efficace.

Adresses de nos sections académiques (S3)

Aix-Marseille : 12, place du Général-de-Gaulle, 13001 Marseille
Tél. : 04 91 13 62 80/81/82
Fax : 04 91 13 62 83
Mél : s3aix@snes.edu
Site Internet : www.aix.snes.edu

Amiens : 25, rue Riolan, 80000 Amiens
Tél. : 03 22 71 67 90 - Fax : 03 22 71 67 92
Mél : s3ami@snes.edu
Site Internet : www.amiens.snes.edu

Besançon : 19, av. Edouard-Droz, 25000 Besançon
Tél. : 03 81 47 47 90 - Fax : 03 81 47 47 91
Mél : s3bes@snes.edu
Site Internet : www.besancon.snes.edu

Bordeaux : 138, rue de Pessac, 33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 81 62 40 - Fax : 05 57 81 62 41
Mél : s3bor@snes.edu
Site Internet : www.bordeaux.snes.edu

Caen : 206, rue Saint-Jean, BP 93108, 14019 Caen Cedex 2
Tél. : 02 31 83 81 60 ou 61
Fax : 02 31 83 81 63
Mél : s3cae@snes.edu
Site Internet : www.caen.snes.edu

Clermont : Maison du Peuple, 29, rue Gabriel Péri, 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 36 01 67
Fax : 04 73 36 07 77
Mél : s3cle@snes.edu
Site Internet : www.clermont.snes.edu

Corse : Immeuble Beaulieu, avenue du Pt-Kennedy, 20090 Ajaccio
Tél. : Ajaccio : 04 95 23 15 64
Bastia : 04 95 32 41 10
Fax : Ajaccio : 04 95 22 73 88
Bastia : 04 95 31 71 74
Mél Ajaccio : s3corse@wanadoo.fr
Mél Bastia : s3cor@snes.edu
Site Internet : www.corse.snes.edu

Créteil : 3, rue Gouyon-du-Verger, 94112 Arcueil
Tél. : 08 11 11 03 83* - Fax : 01 41 24 80 61
Mél : s3cre@snes.edu
Site Internet : www.creteil.snes.edu

Dijon : 45, rue Parmentier, 21000 Dijon
Tél. : 03 80 73 32 70 - Fax : 03 80 71 54 00
Mél : s3dij@snes.edu
Site Internet : www.dijon.snes.edu

Grenoble : 16, av. du 8-Mai-45, BP 137, 38403 Saint-Martin-d'Hères Cedex
Tél. : 04 76 62 83 30 - Fax : 04 76 62 29 64
Mél : s3gre@snes.edu
Site Internet : www.grenoble.snes.edu

Guadeloupe : 2, résidence « Les Alpinas », Morne-Caruel, 97139 Les Abymes
Tél. : 05 90 90 10 21 - Fax : 05 90 83 96 14
Mél : s3gua@snes.edu
Site Internet : www.guadeloupe.snes.edu

Guyane : Mont-Lucas, bât. G, local C 34-35, BP 847, 97339 Cayenne Cedex
Tél. : 05 94 30 05 69 - Fax : 05 94 38 36 58
Mél : s3guy@snes.edu
Site Internet : www.guyane.snes.edu

Lille : 209, rue Nationale, 59800 Lille
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49
Mél : s3lil@snes.edu
Site Internet : www.lille.snes.edu

Limoges : 40, av. Saint-Surin, 87000 Limoges
Tél. : 05 55 79 61 24 - Fax : 05 55 32 87 16
Mél : s3lim@snes.edu
Site Internet : www.limoges.snes.edu

Lyon : 16, rue d'Aguesseau, 69007 Lyon
Tél. : 04 78 58 03 33 - Fax : 04 78 72 19 97
Mél : s3lyo@snes.edu
Site Internet : www.lyon.snes.edu

Martinique : Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses, 97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 63 63 27 - Fax : 05 96 71 89 43
Mél : s3mar@snes.edu
Site Internet : www.martinique.snes.edu

Mayotte : 12, résidence Bellecombe, 110, lotissement Les Trois-Vallées, Majicavo, 97600 Mamoudzou
Tél. : 02 69 62 50 68 - Fax : 02 69 62 50 68
Mél : mayotte@snes.edu
Site Internet : www.mayotte.snes.edu

Montpellier : Enclos des Lys B, 585, rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 54 10 70 - Fax : 04 67 54 09 81
Mél : s3mon@snes.edu
Site Internet : www.montpellier.snes.edu

Nancy-Metz : 15, rue Godron, BP 72235, 54022 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 35 20 69 - Fax : 03 83 35 83 37
Mél : s3nan@snes.edu
Site Internet : www.nancy.snes.edu

Nantes : 15, rue Dobrée, 44100 Nantes
Tél. : 02 40 73 52 38 - Fax : 02 40 73 08 35
Mél : s3nat@snes.edu
Site Internet : www.nantes.snes.edu

Nice : 264, bd de la Madeleine, 06000 Nice
Tél. : 04 97 11 81 53 - Fax : 04 97 11 81 51
Mél : muts.nice@nice.snes.edu
Site Internet : www.nice.snes.edu

Orléans-Tours : 9, rue du Faubourg-Saint-Jean, 45000 Orléans
Tél. : 02 38 78 07 80 - Fax : 02 38 78 07 81
Mél : s3ori@snes.edu
Site Internet : www.orleans.snes.edu

Paris : 3, rue Gouyon-du-Verger, 94112 Arcueil
Tél. : 08 11 11 03 81* - Fax : 01 41 24 80 59
Mél : s3par@snes.edu
Site Internet : www.paris.snes.edu

Poitiers : Maison des Syndicats, 16, av. du Parc-d'Artillerie, 86034 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 01 34 44 - Fax : 05 49 37 00 24
Mél : s3poi@snes.edu
Site Internet : www.poitiers.snes.edu

Reims : 35/37, rue Ponsardin, 51100 Reims
Tél. : 03 26 88 52 66 - Fax : 03 26 88 17 70
Mél : s3rei@snes.edu
Site Internet : www.reims.snes.edu

Rennes : 24, rue Marc-Sangnier, 35200 Rennes
Tél. : 02 99 84 37 00 - Fax : 02 99 36 93 64
Mél : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

Réunion : Rés. Les Longanis, bât. C, n° 7, Moufia, Sainte-Clotilde, BP 463, 97469 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 97 27 91 - Fax : 02 62 97 27 92
Mél : s3reu@snes.edu
Site Internet : www.reunion.snes.edu

Rouen : 14, bd des Belges, BP 543, 76005 Rouen cedex
Tél. : 02 35 98 26 03 - Fax : 02 35 98 29 91
Mél : s3rou@snes.edu
Site Internet : www.rouen.snes.edu

Strasbourg : 13A, bd Wilson, 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 00 82 - Fax : 03 88 75 00 84
Mél : s3str@snes.edu
Site Internet : www.strasbourg.snes.edu

Toulouse : 2, avenue Jean-Rieux, 31500 Toulouse
Tél. : 05 61 34 38 51 - Fax : 05 61 34 38 38
Mél : mutations@toulouse.snes.edu
Site Internet : www.toulouse.snes.edu

Versailles : 3, rue Gouyon-du-Verger, 94112 Arcueil
Tél. : 08 11 11 03 84* ou 85*
Fax : 01 41 24 80 62
Mél : s3ver@snes.edu
Site Internet : www.versailles.snes.edu

CONGÉ FORMATION PROFESSIONNELLE : LA COURSE DE FOND

Rappel : c'est la seule possibilité de congé rémunéré à 85 % du traitement brut et plafonné à l'indice brut 650.

Ce congé peut-être fractionné.

Les modalités d'attribution varient selon les académies. Renseignez-vous auprès de votre section académique pour connaître les conditions précises et le calendrier rectoral.

En règle générale, obtenir le congé relève de la course de fond. Il faut suffisamment de persévérance pour accumuler jusqu'à 6 ou 7 refus successifs pour avoir sa chance ! Et pendant ce temps, le nombre de postes diminue...

Syndiquez-vous !

Être syndiqué vous permet d'être mieux informé de l'actualité de l'Éducation nationale et de mieux réagir collectivement face aux coups portés à notre métier.

Être syndiqué vous permet d'être mieux défendu dans les commissions paritaires qui statuent sur votre carrière.

Être syndiqué, c'est miser sur le collectif et la solidarité pour faire évoluer notre métier au service d'une école plus démocratique, qui permette à chaque jeune d'accéder à une qualification.

Par la cotisation, c'est aussi donner au SNES les moyens de fonctionner, en toute indépendance. Prenez toute votre place au sein du SNES si vous ne l'avez pas déjà fait.

Contactez la section académique du SNES (coordonnées en page 3).

AGRÉGATION INTERNE	POSTES SESSION 2007	RAPPEL SESSION 2006						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admis- sibles	Admis	% admis présents
Philosophie	16	16	593	381	23,8	29	16	4,2 %
Lettres classiques	28	28	363	294	10,5	75	28	9,5 %
Lettres modernes	100	100	1 823	1 308	13,1	241	100	7,6 %
Histoire-géographie	90	90	1 794	1 235	13,7	186	90	7,3 %
Sciences éco. et sociales	11	11	337	211	19,2	27	11	5,2 %
Allemand	25	25	277	217	8,7	70	25	11,5 %
Anglais	56	56	1 441	1 036	18,5	140	56	5,4 %
Chinois	2							
Espagnol	30	30	872	610	20,3	75	30	4,9 %
Italien	6	6	120	88	14,7	15	6	6,8 %
Néerlandais	0	1	1	1	1,0	1	1	100,0 %
Mathématiques	107	110	2 172	1 652	15,0	271	110	6,7 %
Sc. physiques : – Physique-chimie	45	45	1 373	957	21,3	102	45	4,7 %
Sciences de la vie, sc. de la Terre et de l'Univers	41	41	980	747	18,2	104	41	5,5 %
Biochimie - génie biologique	4							
Mécanique	8	8	254	173	21,6	19	8	4,6 %
Génie civil	0	3	124	81	27,0	8	3	3,7 %
Génie élec.	12	12	460	302	25,2	30	12	4,0 %
Génie mécanique	11	11	238	166	15,1	29	11	6,6 %
Économie et gestion	38	38	1 183	674	17,7	92	38	5,6 %
Musique	10	12	219	158	13,2	30	12	7,6 %
Arts appliqués	3							
Arts plastiques	17	17	427	312	18,4	42	13	4,2 %
Éducation physique et sportive	100	100	2 057	1 387	13,9	249	100	7,2 %
TOTAL	760	760	17 108	11 990	15,8	1 835	756	6,3 %